

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue lundi le 12 août 2002 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Daniel Lauzon, Jacques Sirois et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : monsieur le conseiller, Jacques Montesano.

L'avis de convocation ayant été signifié par la directrice générale le jeudi 8 août 2002, à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de l'assemblée, la présente assemblée est régulièrement tenue.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-08-197 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-08-198 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 403-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 403 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIERS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000\$

Le conseiller Serge Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté le règlement numéro 403-1 modifiant le règlement numéro 403 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers et autorisant un emprunt de 30 000\$, aux fins de modifier la clause de taxation et de supprimer la clause de paiement comptant. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-08-199 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 405 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION À ESSIEU ARRIÈRE DOUBLE AVEC BENNE BASCULANTE QUATRE SAISONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 166 000\$ À CETTE FIN

Le conseiller Jacques Sirois donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement décrétant l'achat d'un camion à essieu arrière double avec benne basculante quatre saisons et autorisant un emprunt de 166 000\$ à cette fin. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-08-200 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jacques Sirois et résolu de lever l'assemblée à 19 :22 heures.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/II

